

COMMUNE DE VALFF  
140A RUE PRINCIPALE  
67210 – VALFF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 09 OCTOBRE 2017

Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

**Nombre de conseillers élus : 15**

**Nombre de conseillers en fonction : 15**

**Membres présents** : Messieurs Bernard FRINDEL, Denis ROSFELDER, Bernard HIRTZ, Jean-Pierre VOEGEL, Joffrey JEHL, Jean-Claude SCHMITT, Mesdames Monique ROSFELDER, Denise LUTZ-ROHMER, Patricia JACOB, Chantal VOEGEL, Emmanuelle VAN DER GIESSEN, Patricia TÊTU

**Membres absents excusés** : Monsieur Claude ANDRES qui donne procuration à Monsieur Jean-Claude SCHMITT, Madame Denise LUTZ-VOEGEL

**Secrétaire de séance** : Madame Carole GRAUSS

Madame Chantal VOEGEL est arrivée après la fin du POINT N°01 et Monsieur Bernard HIRTZ est arrivé au POINT N°02.

1 personne dans le public.

Monsieur le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 20 h 30 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

### **POINT N° 01**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 07/08/2017**

Monsieur Jean-Claude SCHMITT pose quelques questions concernant la réfection du chemin de la chapelle, dont les travaux ont été commandités par l'Association Foncière. Monsieur Jean-Pierre VOEGEL lui répond.

Le PV ne soulevant aucune remarque, est **adopté à l'unanimité**.

### **POINT N° 02**

#### **Rapport annuel 2016 du SMICTOM d'Alsace Centrale**

**VU** le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

**VU** l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2000-404 stipulant que le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel qu'il aura reçu

**VU** le rapport annuel 2016 transmis par le SMICTOM D'ALSACE CENTRALE de SELESTAT

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire  
Le Conseil Municipal,

Après délibération

**PREND ACTE** du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM D'ALSACE CENTRALE de SELESTAT.

**PREND NOTE** que le présent rapport est mis à la disposition des conseillers.

### **POINT N° 03**

#### **Rapport annuel 2016 Electricité de Strasbourg**

Monsieur le Maire, présente le rapport de l'Electricité de Strasbourg :

#### **Les éléments financiers significatifs :**

1. Le montant des travaux d'électricité réalisés par ES Réseaux dans la Commune : 67 060,62 €
  
2. Les taxes et redevances perçues par la Commune payées directement par Electricité de Strasbourg.
  - Total perçu par la Commune : 17 661,38 €
  
3. Longueur du réseau :
  - 10,61 kilomètres de ligne basse tension aérienne
  - 9,19 kilomètres de ligne basse tension souterraine
  - 2,44 kilomètres de ligne haute tension aérienne
  - 8,65 kilomètres de ligne haute tension souterraine

#### **Consommation d'électricité :**

A VALFF, ES Réseaux a distribué 9,70 millions de kWh à :

- 679 clients particuliers et professionnels BT <36 kVA
- 6 clients professionnels BT > 36 kVA < 240 kVA
- 7 clients professionnels > 240 kVA

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport présenté par Monsieur le Maire.

### **POINT N° 04**

#### **Remplacement des fenêtres à l'Ecole Maternelle : choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard FRINDEL, Adjoint au Maire, pour ce point.

Monsieur Bernard FRINDEL propose 3 devis à l'assemblée pour le remplacement de 41 fenêtres à l'Ecole Maternelle :

- 1) TRYBA de Gundershoffen  
pour la somme de 30 500,19 € HT soit 36 600,23 € TTC
- 2) Menuiserie CORRADO de Horbourg-Wihr  
pour la somme de 29 262,57 € HT soit 35 115,08 € TTC avec une option supplémentaire d'étanchéité
- 3) Menuiserie HEIDRICH de Sélestat  
pour la somme de 28 749,80 € HT soit 34 499,78 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE** de recontacter les Menuiseries CORRADO et HEIDRICH pour négocier une dernière fois leurs tarifs et Monsieur le Maire choisira le mieux-disant.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **POINT N° 05**

### **Modification de la durée hebdomadaire de service de Madame Véronique EHRET, ATSEM**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Denise LUTZ-ROHMER, Adjointe, pour ce point.

Après un second entretien pour le poste d'ATSEM avec Madame Stéphanie BRAUN, directrice des Ecoles de VALFF, la candidature de Madame Véronique EHRET de UTTENHEIM a été retenue.

Un 1<sup>er</sup> contrat de 27h33 a été conclu pour la période du 12 septembre 2017 au 31 octobre 2017, sur le poste de Madame Martine BERTOLA dont la même durée hebdomadaire de service a dû être conservée.

A compter du 01 novembre 2017, la Durée Hebdomadaire de Service de Madame Véronique EHRET passera à 24h01, ce qui correspond à 28h00 hebdomadaire par semaine comme voté au dernier Conseil Municipal.

La DHS de rémunération de Mme Véronique EHRET – ATSEM pour la période du 1<sup>er</sup> Novembre 2017 au 31 Août 2018 sera de 24heures 01 minute (24,02/35<sup>ème</sup>).

Elle travaille sur 4,5 jours en période scolaire avec une durée hebdomadaire de 28 heures en période scolaire.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

CONSIDERANT que Madame Véronique EHRET accepte la modification de sa durée hebdomadaire de service ;

### **DECIDE**

- **DE MODIFIER** le poste de Madame Véronique EHRET, ATSEM, avec un coefficient d'emploi de 27,23/35<sup>ème</sup>. Le nouveau coefficient d'emploi de ce poste sera de 24,02/35<sup>ème</sup> à compter du 01 novembre 2017.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **POINT N°06**

### **Rapports des commissions**

#### **URBANISME**

Dossiers déposés auprès de l'ATIP pour instruction

## **Certificats d'urbanisme**

→ Maître Joël DOLLE, Notaire à STRASBOURG-NEUDORF (67028), 16 rue de Rathsamhausen pour la vente d'un terrain Muehlmatten à VALFF (67210), Section 06 – Parcelle n° 184 d'une surface de 114 m<sup>2</sup>.

CU 067 504 17 R0010

→ Maître Benoît SIEGENDALER, Notaire à BARR (67140), 14 rue de la Promenade pour la vente au 296 rue Principale à VALFF (67210), Section 54 – Parcelle n° 205 d'une surface de 471 m<sup>2</sup>.

CU 067 504 17 R0011

→ Maître Philippe POLIFKE, Notaire à BARR (67140), 14 rue de la Promenade pour la vente d'un au 260 rue Basse à VALFF (67210), Section 01 – Parcelles n° 91 et 195/93 d'une surface de 551 m<sup>2</sup>.

CU 067 504 17 R0012

## **Déclarations préalables**

→ Demande déposée par Monsieur SCHULER Raphaël 28 rue des Bleuets à VALFF (67210) pour l'isolation extérieure + ravalement de façade. Section 08, Parcelle n°193.

DP 067 504 17 R0028

→ Demande déposée par Monsieur FREYDER Mathieu 153 rue des Forgerons à VALFF (67210) pour le remplacement portails existants ainsi que la clôture. Section 04, Parcelle n°302/84.

DP 067 504 17 R0029

## **Permis de construire**

→ Demande déposée par Madame VOEGEL Marie 143 rue des Forgerons à VALFF (67210) pour la construction d'une maison d'habitation au 6 rue du Puits à VALFF. Section 14, Parcelle n°589.

PC 067 504 17 R0009

→ Demande déposée par Monsieur FRIESS Eric 216 rue Principale à VALFF (67210) pour le changement d'un bâtiment agricole en logement avec aménagement du RDC + 1<sup>er</sup> étage, changement mineur de la façade. Section 02, Parcelle n°153.

PC 067 504 17 R0010

## **Permis de démolir**

→ Demande déposée par Monsieur ACKER Guillaume 232 rue Meyer à VALFF (67210) pour la démolition de la grange. Section 02, Parcelle n°132 d'une superficie de 317 m<sup>2</sup>.

DP 067 504 17 R0003

## **POINT N°07**

### **COMMUNICATIONS**

► La redevance de la concession 2016 liant le Gaz de BARR à la Commune de VALFF est de 1 698,00 €.

► Madame Catherine GALLIAN née BILOT est autorisée à exploiter une licence restaurant dans l'Établissement dénommé « Restaurant du Tilleul » au 296 rue Principale à VALFF. Vu que le

demandeur remplit toutes les conditions requises par l'article 33 du Code Professionnel Local susvisé, Mme GALLIAN a obtenu l'accord du Préfet le 18.08.2017.

► Pour le déploiement de la fibre optique, 771 prises sont prévues pour VALFF à 175,00 € la prise soit 134 925,00 €. Lors de la Conférence des Maires du 31 août dernier, il a été convenu que la Communauté des Communes du Pays de BARR prenne en charge 2/3 du montant, le reste étant à la charge du client ou de la Commune. Les travaux sont envisagés pour 2020.

► Depuis septembre, des engins de chantiers s'activent le Long de l'Andlau entre VALFF et ZELLWILLER. Ils redonnent des courbes à la rivière pour l'aider à retrouver une biodiversité plus riche. Les travaux s'étendent sur 2,5 km pour un coût de 211 000,00 € financés par le Conseil Départemental et la Communauté des Communes du Pays de BARR. Cette intervention permet également de combattre la grande ennemie des rivières : la renouée du Japon, espèce invasive qui colonise les rives et détruit les autres plantes. La renouée est déterrée avec les racines et enfouie dans des fosses de 3 mètres puis recouverte d'une bâche et de terre glaise.

► Un dépôt sauvage de déchets (organiques et plastiques) en lisière de forêt a été constaté. Le numéro d'immatriculation du tracteur a été relevé. Mr le Maire a demandé l'identification à la Préfecture afin de contacter le contrevenant, pour qu'il procède à l'enlèvement de ses déchets, au cas contraire une plainte sera déposée en Gendarmerie.

► En vue de la coupe des peupliers au « Kochely et Gansweid », il faut prévoir des travaux de girobroyage. Le devis de l'Entreprise VOEGEL Elagage de VALFF est de 1 450,00 €. La Société MANGIN les coupe et nous donne 25,00 € le m<sup>3</sup> pour les ø 35 et plus et 20,00 € pour les ø + petits.

**Adopté à l'unanimité.**

► Les effectifs de l'Ecole de VALFF pour la rentrée 2017/2018 sont de 144 élèves :

- 13 petites et 14 moyennes sections maternelles = 27 élèves : Mme Virginie SCHULTZ
- 10 petites et 17 grandes sections maternelles = 27 élèves : Mmes Gaëlle KLUGHERTZ et Julie SIGUIER-GEYNES
- CP = 20 élèves : Mmes Stéphanie BRAUN et Claire SADERI-HERR
- 6 CP et 14 CE1 = 20 élèves : Mme Christiane MESSE
- 15 CE2 et 10 CM1 = 25 élèves : Mmes Cathia LEROY et Claire SADERI-HERR
- 6 CM1 et 19 CM2 = 25 élèves : Mme Carine BOESCH

► Dans la zone du PAP un lot de 94,19 ares a été divisé en deux, pour la Société OAT France (Goxwiller) spécialisée dans le sciage de voiries en béton et est la filiale d'un groupe allemand employant 350 salariés (4 créations d'emplois), et pour la Sarl Jardin Habitat Construction spécialisée dans le négoce de marchandises destinées aux marchés de jardinage (2 créations d'emploi).

► Le projet d'ouverture d'une micro crèche « Les Chérubins » ne pourra voir le jour au 141 rue Principale à VALFF. L'offre d'acquisition n'a pas été acceptée par le vendeur. « Les Chérubins » restent à la recherche d'un terrain ou local adapté sur notre Commune.

► La Commune a réceptionné un courrier émanant de la CAF annonçant le dernier versement de la subvention d'investissement pour la création d'un accueil de loisirs et d'hébergement, correspondant à la somme de 4 330,00 €.

► La Communauté de Communes du Pays de Barr s'engage avec le Centre des Impôts Fonciers de Sélestat dans une mission de vérification sélective des locaux. Le partenariat cible 3 axes de révisions des bases, à savoir les logements en catégorie 7 et 8 (déclarés ruines ou quasi-ruines), les logements avec anomalies sur le numéro de voie et les logements déclarés vacants.

► Dans le cadre de la réhabilitation de la Mairie, Monsieur le Maire souhaiterait que la Commune se fasse assister par un A. M. O. (Assistant à Maîtrise d’Ouvrage). Cette mission consiste à aider le maître d’ouvrage à définir, piloter et exploiter, le projet. L’assistant a un rôle de conseil et/ou d’assistance, et de proposition, le décideur restant le maître d’ouvrage. Il facilite la coordination de projet et permet au maître d’ouvrage de remplir pleinement ses obligations au titre de la gestion du projet en réalisant une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage.

**Adopté à l’unanimité.**

► Une demande de délai supplémentaire a été faite par Madame Sabine SCHENK pour l’achat de la Maison MOSSER. Mr le Maire propose jusqu’à la fin du mois d’octobre 2017. **Adopté à l’unanimité.**

► Un lotisseur (Médiat Part de Schiltigheim) contacte les propriétaires de terrain dans le secteur Lotissement et propose 5 000,00 € l’are. Zone IIAU non constructible à ce jour.

► A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, toute manifestation culturelle ou concert se déroulant dans une des 6 Eglises de la Communauté de Paroisses, devra faire l’objet d’un contrat signé par l’organisateur et Monsieur le Curé qui instruira le dossier pour autorisation ou non.

► Demande de droit de place « La Laitue Carnivore », Mr le Maire communique au Conseil Municipal que Mr HERTRICH de VALFF sous l’enseigne « La Laitue Carnivore » sollicite l’autorisation de stationner, le Lundi soir de 18h00 à 20h30 en semaine paire, afin de procéder à la vente de Burgers à emporter sur le parking de l’Ecole (arrêt de bus) à compter du 01.09.2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide de fixer à 12,00€ le passage, le paiement se fera trimestriellement. **Adopté à l’unanimité.**

► Les travaux d’aménagement des allées du cimetière ont démarré le Lundi 25.09.2017 et seront terminés pour la Toussaint.

► Les travaux d’Eclairage Public commenceront le 10 ou 11 Octobre 2017, Rue Muhlmatt.

► Une exposition sur le thème des Champignons aura lieu du 10 octobre au 15 novembre 2017 à la Bibliothèque Municipale.

► Une sortie d’automne dans la Vallée de la Bruche est organisée par l’Association « Le Jardin du Livre » le Dimanche 15 octobre 2017, rendez-vous au Crédit Mutuel à 14h00.

► Le Dimanche 22 octobre 2017, Fête des Récoltes organisée par la Chorale Sainte Cécile, Messe à 10h00 suivie d’un repas au prix de 17,00 €.

► La Société d’Aviculture de VALFF en collaboration avec la Société d’Aviculture de BARR organisent les 28 et 29 octobre 2017 leur exposition avicole à la salle polyvalente. Un dîner sera servi le samedi soir au prix de 17,00 €.

► Le Dimanche 12 novembre 2017, concert annuel de la Société de Musique Alsatia de VALFF à 16h00 à la salle polyvalente.

► Le Dimanche 10 décembre 2017, se tiendra la Fête de Noël des Aînés à la salle polyvalente à partir de 12h00.

► Parole à Monsieur Denis ROSFELDER, Adjoint au Maire, qui demande à l'assemblée une modification du bail « de la Werb » loué par Monsieur HELBLING Edy, à savoir Parcelle N°04, Parcelle N°5 et Parcelle N°06, soit une diminution de 30 ares sur le bail existant, la forêt colonisant de plus en plus ces parcelles.

► Monsieur Bernard HIRTZ informe les membres présents que les Sapeurs-Pompiers de VALFF ont un nouveau véhicule de secours depuis une semaine.

► Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Lundi 04 Décembre 2017 à 20h00.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30.